



INTERCO 44

VILLE
DE NANTES

Compte rendu Comité technique du 25 novembre 2016

2 DIRECTION GENERALEE DELEGUEE A LA COHESION SOCIALE

2.A – Département Citoyenneté, Vie Sociale et Territoires : ajustement des moyens affectés à la « mission dialogue territorial » et au pilotage du projet « ville la nuit ».

Après une expérimentation d' un an du poste d'Attaché territorial « Webmaster et Community manager », de 0.5ETP Cat A.Il apparaît aujourd'hui nécessaire de pérenniser ce poste.

L'organisation du projet mission dialogue territorial est ajustée en adaptant les moyens,création d'un 0,5 ETP chef de projet ville la nuit de cadre A .

Ainsi le professionnel (contractuel) occupe deux fonctions (2xmi-temps) : chef de projet ville la nuit et chargé de mission dialogue territorial .

La CFDT est intervenue car nous pensons que 0,5 ETP pour la mission ville la nuit risque d'être rapidement un temps de travail insuffisant afin d'appréhender les besoins de politique public en rapport avec la nuit, constamment en évolution.

Votes : Pour/CFDT/ CGT/UNSA/CFTC/ Abstention/FO

2.B-Département Citoyenneté, Vie Sociale et Territoires – direction Vie Associative et Jeunesse : adaptation temporaire de l'organisation dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir.

Le projet « agir ensemble pour l'émancipation des jeunes » présenté par la Ville de Nantes et ses partenaires a été retenu parmi les 16 lauréats de l'appel à projets Il se déploie sur 5 ans (2017-2021), sous réserve des financements accordés par l'État.

La ville de Nantes assure un rôle de pilotage et de coordination du projet. Pour mener ce projet un poste de Catégorie A est créé.

Votes : **POUR** CFDT/CGT/UNSA/CFTC/ ABSTENTION/FO

2.C-département Prévention & Solidarités – Direction des Établissements Médico-sociaux :

2.C.1 EHPAD Fonteny : extension de la capacité d'accueil (*expérimentation des plannings de travail pour les agents sociaux et les aides soignants*)

Aujourd'hui, L'EHPAD Fonteny peut accueillir 80 résidents, après une réhabilitation et un agrandissement du bâtiment.

De ce fait, les équipes agents sociaux et aides- soignant(e)s se voient être augmenter en terme de moyen humain pour arriver à un effectif d'agents identique aux autres EHPAD.



INTERCO 44

VILLE
DE NANTES

Il a été décidé d'adapter les plannings de chaque équipe à cette nouvelle organisation.

La CFDT en intersyndicale est intervenue sur cet équipement à l'appel des agents. Les plannings n'ont pas été travaillés en amont avec les agents et une mise en œuvre en 15 jours ne permet pas de s'organiser ni professionnellement et ni personnellement.

Après notre intervention, les agents de l'EHPAD ont été entendus et des ajustements à la marge ont été pris en compte.

La CFDT s'est abstenue sur ce dossier, nous avons demandé des retours de cette expérience et après une réelle évaluation, une validation en CT afin d'acter les planning.

Votes : Abstention : **CFDT/CGT/CFTC** Contre /FO **POUR/UNSA**

2.C.2-EHPAD Hironnelle de Sèvre (lancement de l'expérimentation des nouveaux plannings de travail pour les aides soignants.

Les ajustement de planning demandés émanent des agents .(Après constats des difficultés d'organisation de travail, notamment le soir). Afin d'améliorer la prise en charge des résidents, leurs demande est d'intégrer un horaire coupé dans leur planning de travail de semaine. Cette proposition a été travaillée en équipe encadrement et agents.

Malgré sa réserve sur les horaires coupés la CFDT vote **POUR** après consultation des agents.

Votes : **POUR CFDT/CFTC/UNSA** CONTRE/FO **ABSTENTION/CGT**

2.C.3-EHPAD Haute Mitrie (lancement de l'expérimentation des nouveaux plannings des agents sociaux.

Pour cet EHPAD, l'expérimentation des plannings des agents sociaux fait suite à des alertes des agents sur leurs conditions de travail difficile le WE. Les agents sont moins nombreux le WE pour une prise en charge identique des personnes âgées. Depuis des années, les agents expriment des conditions de travail déplorables et encore plus le WE. En 2015, les agents ont fait grève et ont été reçus.

Les EHPAD sont liés par une convention entre le CCAS, l'ARS, et le Conseil départemental. Dans ce contexte de budget contraint, la proposition d'un audit a été commandité afin d'observer la charge de travail et d'apporter si possible des modifications.

Après un an de travail entre l'encadrement, les agents et les organisations syndicales, le planning proposé par les agents a été retenu pour cette 1ere expérimentation. Un bilan nous sera communiqué courant 2017.

La CFDT après concertation avec les agents vote **POUR** ce dossier.

Votes : **POUR CFDT/UNSA** CONTRE /FO **ABSTENTION/CFTC/CGT**



2.D-Département Prévention & Solidarités – direction des Solidarités : adaptation temporaire de l'organisation « 5 ponts »

La collectivité a obtenu une subvention et sera responsable de la gestion financière et administrative de ce projet permettant ainsi la coordination de ce pôle d'accueil des plus démunis.

Il est proposé dans ce dossier de recruter un cadre A contractuel pour 3 ans, pour mettre en œuvre ce projet.

Votes : **POUR/CFDT/CGT/UNSA** ABSTENTION/CGT/CFTC

3 GESTION DE L'EMPLOI (suite report au CT du 21 novembre)

1.B-Dispositif des Astreintes et permanences

- Les astreintes : suite à la sortie du décret d'avril 2015, l'administration a engagé un travail pour :

appliquer le décret et harmoniser les pratiques. Parmi les points que nous avons revendiqués :

la rétroactivité sur les montants d'indemnisation du décret, le maintien et l'extension du repos

de sécurité, la mise en place d'un comité de suivi pour vérifier la mise en œuvre par directions

et services.

- Les comptes épargne temps : réécriture du premier rapport au Comité technique qui cantonnait le CET à un dispositif d'exception. Un nouveau cadre a été posé pour que tout agent qui souhaite alimenter un CET puisse le faire grâce à une anticipation dans l'organisation du travail dans son service.

Votes : **POUR/CFDT/UNSA/CFTC** CONTRE/CGT/FO

1.C-Harmonisation des modalités temps de travail : CET

Ce dossier présenté le 21 novembre et a fait l'objet d'un report.

- Les comptes épargne temps : réécriture du premier rapport au Comité technique qui cantonnait le CET à un dispositif d'exception. Un nouveau cadre a été posé pour que tout agent qui souhaite alimenter un CET puisse le faire grâce à une anticipation dans l'organisation du travail dans son service.

La CFDT a revendiqué ces modifications au texte, celle-ci ayant été prise en compte nous avons voté POUR ce dossier.

Votes **POUR/CFDT/FO/UNSA/CFTC** ABSTENTION/CGT